



OIC Labour Centre/GA-2023/Rep/Final

**RAPPORT
DE LA SESSION INAUGURALE
DE L'ASSEMBLEE GENERALE
DU CENTRE DU TRAVAIL DE L'OCI**

**BAKOU, REPUBLIQUE D'AZERBAIDJAN,
22 NOVEMBRE 2023**

Rapport de la Session inaugurale de l'Assemblée Générale du Centre du Travail de l'OCI

1. La session inaugurale de l'Assemblée Générale du Centre du Travail de l'OCI, s'est tenue à Bakou, République d'Azerbaïdjan, le 22 novembre 2023. Elle a été précédée de la Réunion des Hauts Fonctionnaires (RHF), qui s'est déroulée le 21 novembre 2023.
2. Les délégations de sept États membres de l'OCI, ayant signé/ratifié le Statut du Centre du Travail de l'OCI, ont assisté à la session inaugurale. Des Représentants des États membres et des institutions compétentes de l'OCI ainsi que des organisations régionales et internationales ont pris part à ladite session, en tant qu'observateurs. La liste des participants est ci-jointe en *Annexe 1*.

Cérémonie d'ouverture :

3. Après une récitation de versets du Saint Coran, S.E. M. Sahil Babayev, Ministre du Travail et de la Protection Sociale de la Population de l'Azerbaïdjan, a ouvert la session et souhaité la bienvenue à tous les Représentants présents à la session inaugurale. Il a affirmé l'engagement de la République d'Azerbaïdjan à soutenir le Centre de Travail de l'OCI dans la mesure du possible, appelant les autres États membres à l'appuyer.
4. A cette occasion, S.E. M. Hissein Brahim Taha, Secrétaire Général de l'OCI, a souligné l'importance de la coopération intra-OCI dans le domaine du travail, de l'emploi et de la protection sociale. Le Secrétaire Général s'est dit convaincu que l'institution spécialisée de l'OCI nouvellement créée contribuerait de manière significative à la consolidation des solutions nationales et régionales aux défis du développement à travers l'amélioration de la main d'œuvre et la promotion du travail décent dans nos pays respectifs, tout en abordant les disparités socio-économiques entre les différents segments de nos populations.

Election du Président et du Vice-Président de l'Assemblée Générale

5. Conformément à l'article 10 (2.1) du Statut du Centre du Travail de l'OCI, la Session inaugurale a élu à l'unanimité le Président et le Vice-Président de l'Assemblée Générale comme suit :

| | | |
|------------------------------|---|-----------------|
| 1) République d'Azerbaïdjan | – | Président ; |
| 2) Royaume d'Arabie Saoudite | – | Vice-Président. |
6. L'élection du Vice-Président pour le Groupe africain aura lieu lors de la prochaine assemblée générale.

Séance de travail

Ordre du jour et Programme de travail

7. La Session inaugurale a adopté l'Ordre du jour et le programme de travail, tel que recommandés par la RHF.

Interventions des groupes régionaux

8. Les Ministres et Chefs de délégation de la République de Türkiye et du Royaume d'Arabie Saoudite se sont adressés, à la séance inaugurale au nom des groupes régionaux asiatique et arabe de l'OCI, respectivement.

Présentation du rapport de la RHF

9. Le Président de la RHF, préparatoire à l'Assemblée Générale, S.E. M. Anar Karimov, Vice-Ministre du Travail et de la Protection Sociale de la Population de la République d'Azerbaïdjan, a présenté le rapport de la RHF, tenue à Bakou, le 21 novembre 2023. L'Assemblée générale a approuvé le rapport, ci-joint en **Annexe II**.

Election des membres du Conseil exécutif du Centre du Travail de l'OCI

10. Conformément aux articles 10 (2.2) et 12 (1) du Statut du Centre du Travail de l'OCI, l'Assemblée générale a élu les membres du Conseil exécutif du Centre du Travail de l'OCI pour un mandat de trois ans, à compter du 22 novembre 2023, comme suit :

- 1) République d'Azerbaïdjan,
- 2) République de Türkiye ;
- 3) Royaume d'Arabie Saoudite ;
- 4) République du Bénin ;
- 5) République islamique de Mauritanie ;
- 6) République du Soudan ;
- 7) République du Togo ;
- 8) Royaume du Bahreïn ;
- 9) Etat de Libye ;
- 10) Royaume du Maroc ; et
- 11) Directeur général du Centre du Travail (membre non-votant).

Election du Directeur général du Centre du Travail de l'OCI

11. Conformément aux articles 10 (2.5) et 13 (2) du Statut du Centre du Travail de l'OCI et, sur recommandation de la RHF, l'Assemblée générale a élu M. Azar Bayramov, de l'Azerbaïdjan, en tant que Directeur général du Centre du Travail de l'OCI pour un mandat de 3 ans, à compter du 22 novembre 2023.

Approbation du budget du Secrétariat du Centre du Travail de l'OCI pour les années 2023-2026 et de son Organigramme intérimaire

12. L'Assemblée générale s'est félicitée de l'offre généreuse du Gouvernement de l'Azerbaïdjan de prendre en charge les frais de fonctionnement du Secrétariat du Centre du Travail de l'OCI pour les trois prochaines années (2023-2026). A cet égard, l'Azerbaïdjan a approuvé un montant de 1 million de dollars américains, en tant que subvention de démarrage pour couvrir les dépenses du Secrétariat au titre de l'année budgétaire 2023-2026, à partir du 1^{er} décembre 2023. Les détails du budget seront décidés par le Comité exécutif en consultation avec le Directeur général du Centre.
13. L'Assemblée générale a invité les Etats membres à diligenter la ratification nécessaire du Statut de façon à ce qu'ils puissent apporter des contributions régulières aux budgets administratifs et opérationnels du Centre. Elle a également appelé les Etats membres à

faire des contributions volontaires et des dons, conformément à l'article 16 du Statut du Centre du Travail de l'OCI.

14. L'Assemblée générale a, également, approuvé l'organigramme intérimaire du Centre de Travail de l'OCI, tel que recommandé par la RHF. (*Annexe 3*).

Adoption des Résolutions

15. La Réunion a adopté à l'unanimité les Résolutions de la Session inaugurale de l'Assemblée général, telles qu'elles figurent à l'*Annexe IV*.

Messages de reconnaissance du Directeur Général du Centre du Travail de l'OCI

16. Le Directeur général, nouvellement élu, du Centre du Travail de l'OCI, M. Azar Bayramov, s'est adressé à l'Assemblée générale et a exprimé sa reconnaissance pour la confiance placée en sa personne. Il s'est engagé à faire de son mieux pour s'acquitter de son mandat.

Vote de remerciement

17. Les Ministres et Chefs de délégation ont exprimé leurs remerciements à S.E. M. Ilham Aliyev, Président de la République d'Azerbaïdjan, pour avoir soutenu et placé sous son haut patronage la session inaugurale de l'Assemblée générale, ainsi que pour les facilités fournies à toutes les délégations depuis leur arrivée dans la ville de Bakou. L'Assemblée générale a également exprimé sa gratitude au Gouvernement et au peuple de la République d'Azerbaïdjan pour l'accueil chaleureux et l'hospitalité généreuse réservés aux délégués et pour les excellentes dispositions prises pour assurer le succès de la session.
18. L'Assemblée générale a, en outre, rendu hommage au Secrétaire général de l'OCI, S.E. M. Hissein Brahim Taha, et à l'ensemble du personnel du Secrétariat général de l'OCI pour leur soutien respectif au succès de l'Assemblée générale.

**Adopté à Bakou,
Le 22 novembre 2023**